

APEF Royan

Votre référent : Corinne RIHOUEY

Adresse : 4Bis Avenue Maryse Bastié 17200 Royan

Tél : 05 86 220 600

Email : royan@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP849988506

Structure agréée : SAP849988506

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Carabus : Lignes 10, 11, 12, 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25.

Arrêt : Gare.

Accès PMR : Oui

Autorité de tutelle :

DDETS : 3, Avenue Porte Dauphine, 17021 LA ROCHELLE, France

Zone d'intervention :

Arces, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Ecluse, Cozes, Epargnes, Etaules, Grezac, L'Éguille, La Gripperie-Saint-Symphorien, La Tremblade, Le Chay, Le Gua, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Meursac, Mornac-sur-Seudre, Nancras, Nieulle-sur-Seudre, Royan, Sablonceaux, Saujon, Semussac, Saint-André-de-Lidon, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-JustLuzac, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sornin, Saint-Sulpice-de-Royan, Sainte-Gemme, Talmont sur Gironde, Thaims, Vaux-sur-Mer, Virollet

Liste des partenariats et conventionnements :

Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vvv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *****APEF ROYAN**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,18 €	29,90 €	14,95 €
Bien-être	29,00 €	31,90 €	15,95 €
Evasion	29,91 €	32,90 €	16,45 €
Ponctuel	36,27 €	39,90 €	19,95 €

AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)			
Aide + Accompagnements	29,00 €	31,90 €	15,95 €
Aide + Accompagnements ponctuel	34,45 €	37,90 €	18,95 €

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00 €	16,00 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €

JARDINAGE			
Régulier	37,50 €	45,00 €	22,50 €
Ponctuel	41,67 €	50,00 €	25,00 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	37,50 €	34,09 €	Téléassistance (en partenariat avec Europ Ass	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie	26,50 €	24,09 €	Présence et vigilance à domicile	37,50 €	31,25 €
Cuisine à domicile	37,50 €	34,09 €			

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 17,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires : 2,00 € TTC par heure (Taux de TVA associé à la prestation)



DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide à domicile (1)

(séniors et personnes en situation de handicap)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (1)
ENTRETIEN DU LOGEMENT	
Nettoyer les sols et faire les poussières	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X
Faire les lits et changer les draps	X
Ranger et organiser les pièces	X
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X
Effectuer des travaux simples de couture	X
GESTION DES REPAS ET COURSES	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X
Entretenir les plantes de balcons, terrasses et jardinières	X
Vider et sortir les poubelles	X
Maintenir une vigilance au domicile	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X
ACTIVITES ET SORTIES	
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc **	X
Aider aux tâches administratives	X

(1) Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes

* Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES *	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X	X
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	X
Préparer les repas	X	X	X	X
Aider à la prise des repas	X		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	X
Organiser les siestes	X		X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X		X	X
Accompagner à la propreté	X		X	X
Accompagner au bain, à la douche	X		X	X
Accompagner dans la petite toilette	X		X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X		X	X
Aider aux devoirs			X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par intervention

* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et les enfants de - 18 ans en situation de handicap

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

*** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).